



## Commission des solidarités

### 422 - Accueil des enfants en établissements sociaux

#### Foyer départemental de l'enfance - Propositions financières Budget Primitif 2013

#### Rapport n° CG/2012/136

##### Résumé :

Le présent rapport a pour objet le vote des crédits 2013 pour le foyer départemental de l'enfance.

##### **Pôle « chef de file »**

Pôle aide à la personne – Service des établissements et institutions

Le budget 2013, annexe au budget principal, correspond à une reconduction des moyens du budget primitif précédent, pour une activité prévisionnelle identique.

Durant l'exercice 2012, l'activité avait été revue à la hausse et les dépenses augmentées de ce fait en DM2. Plusieurs enfants ont été réorientés vers d'autres structures à la rentrée 2012. Le schéma départemental de l'enfance et de la famille 2012 – 2016 prévoit de recentrer le foyer départemental de l'enfance sur ses missions d'accueil d'urgence et d'observation. Les dépenses prévisionnelles 2013 sont de ce fait proposées sur la base de la capacité d'accueil autorisée de 206 places.

##### **Capacité et activité**

La capacité d'accueil totale est de 206 places, réparties sur plusieurs sites et permettant différents modes de prise en charge soit :

- 92 places sur le site au Neuhof dont 12 en maison de protection maternelle, 24 en pouponnière, 46 dans les unités pour enfants de 3 à 13 ans et 10 pour des adolescents
- 30 places dans les trois maisons territorialisées à Barr, Saverne et Reichshoffen
- 20 places en accueils de jour territorialisés à Saverne et Bischwiller pour des enfants jusqu'à 10 ans avec possibilité de prise en charge en continu en accueil familial
- 24 places en accueils de jour à Strasbourg-Meinau, Strasbourg-Hautepierre, Bischheim et Illkirch-Graffenstaden
- 20 places en accueil familial dispersées sur le département
- 20 places de suivi en famille.

L'activité prévisionnelle est maintenue à 75 000 journées, soit un taux d'occupation de 100 %.

##### **Tableau des effectifs (cf tableau annexe 1)**

Le tableau des effectifs, correspondant aux emplois du foyer départemental de l'enfance, est le même qu'en 2012 soit 231,55 postes non médicaux dont 35 assistants familiaux.

## Dépenses d'exploitation (cf tableau annexe 2)

Le budget 2013 a été établi sur la base d'une progression de 1 % des dépenses de fonctionnement.

Les crédits relatifs à l'exploitation courante ont été déterminés en tenant compte des dépenses des exercices antérieurs (- 0,02 %). Les charges afférentes à la structure diminuent de 2,35 % compte tenu de la baisse des dotations aux amortissements. Ces réajustements ont été affectés aux dépenses afférentes au personnel qui progressent de 1,41 %. L'excédent de 2011 affecté à la réduction des charges d'exploitation est de 172 999,86 € et est nettement inférieur au montant de l'excédent 2010 intégré au budget 2012.

L'activité en 2011 a été nettement supérieure à la prévision du BP (85 764 journées réalisées pour une prévision de 75 000, soit +14,35 %), en augmentation de 6 664journées, soit + 8,42 %, par rapport à 2010. Compte tenu de la suractivité, notamment sur l'accueil familial et l'accueil de jour, les rémunérations des assistants familiaux ont augmenté de 36 % d'un exercice à l'autre. L'excédent d'exploitation 2011 correspond à des crédits non consommés sur les charges afférentes à l'exploitation courante (énergie et alimentation) et à la structure (entretien et réparations), alors qu'en 2010, le résultat intégrait également des économies sur les charges de personnel.

## Prix de journée et dotation globalisée

Sur la base du budget proposé, de l'activité prévue et en intégrant l'excédent constaté en 2011, le tarif journalier s'élève à 163,84 €. Il augmente de 2,27 % par rapport à 2012, du fait notamment de la diminution de l'excédent 2011 par rapport à celui de 2010. Il est proposé de fixer la dotation globalisée à un montant de 12 287 900 €, à répartir entre 11 233 700 € pour le foyer de l'enfance proprement dit et 1 054 200 € pour la maison de protection maternelle.

## Section d'investissement

La section d'investissement s'élève à 306 647 €. Elle comprend en recettes les dotations aux comptes d'amortissement et en dépenses le renouvellement de matériel et de mobilier.

## Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

| Code | Libellé Mode d'action                 | Crédits inscrits<br>au BP précédent | Crédits proposés<br>au BP |
|------|---------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------|
| 4222 | dépenses de fonctionnement (classe 6) | 12 480 900,00 €                     | 12 605 699,86 €           |
| 4222 | dont dotation globalisée              | 12 014 800,00 €                     | 12 287 900,00 €           |
| 4222 | dépenses d'investissement             | 329 359,70 €                        | 306 647,00 €              |

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Sur proposition de la commission des solidarités, le Conseil Général :*

*- approuve les dispositions du rapport traduites dans le budget primitif 2013*

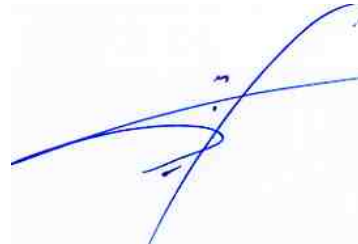
- décide de fixer :

1) le tableau des emplois permanents non médicaux du Foyer départemental de l'enfance à 231,55 postes dont trente-cinq assistants familiaux, selon le tableau joint en annexe à la délibération

2) le prix de journée 2013 à 163,84 € et la dotation globalisée à 12 287 900 €, dont 11 233 700 € pour le Foyer départemental de l'enfance et 1 054 200 € pour la Maison de protection maternelle.

Strasbourg, le 19/11/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL